

N° de consultation : - - -

Nom, Prénom :Téléphone :

LE PROJET CONCERNE :

- Une parcelle existante
- Un lot détaché (Fournir un plan de division avec, mis en évidence, l'emplacement du lot concerné par le projet et le mode d'accès à celui-ci).
- Un ensemble de parcelles. Pour obtenir une réponse précise sur la présence de nos réseaux, celles-ci doivent constituer une seule et même unité foncière.

Une unité foncière est « un îlot de propriété d'un seul tenant, composé d'une parcelle ou d'un ensemble de parcelles appartenant à un même propriétaire ou à la même indivision ».

ACCESSIBILITE AU TERRAIN :

Le terrain a-t-il un accès direct au domaine public ?

- Oui Non

Si non : Comment se fera l'accès au terrain ?

- Via une servitude de passage. N° de section et de parcelle de la servitude :
- Via un chemin en indivision. N° de section et de parcelle de l'indivision :

RACCORDEMENT

Le projet nécessite-t-il un nouveau raccordement au réseau public d'électricité ?

- Non, Pourquoi ? :
- Oui, Précisez le nombre de compteurs nécessaires pour votre projet :



Quelle puissance de raccordement électrique souhaitée :

- 12KVA monophasé 36KVA triphasé >36 KVA triphasé : préciser la puissance : KVA

Nécessité d'un raccordement pour une production d'électricité ?

- Oui Non

Autres informations utiles à l'instruction du dossier :